

A LIRE  
DANS CE  
NUMERO

MARCEL FRANCO:  
UN CHEF  
OUVRIER  
INDIGNE

Lire en page 5



Vol. XXXI — No 25

Ottawa, 29 juillet 1955

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII,

citée par la  
Documentation  
Catholique du  
15 mai 1955)

# La réunion plénière de la CTCC a été contremandée

SHAWINIGAN

## Augmentation de 8 cents l'heure à Canadian Resins

### Les employés de Du Pont confirment le mandat de leurs négociateurs

Par un vote de 99.1 p. 100, les employés de Du Pont of Canada ont confirmé le mandat de leurs négociateurs et représentants qu'ils ont choisis pour négocier, vendredi dernier.

Ce vote au bulletin secret fut pris à la suite de la réception par les syndiqués d'une lettre de la compagnie leur disant que la compagnie était toujours prête à rencontrer ses vieux employés ou leurs représentants "bona fide".

#### L'ARRET DE TRAVAIL

L'on sait que les quelque 550 employés de Du Pont of Canada ont brusquement quitté le travail mardi le 30 juin pour protester contre la lenteur des négociations et du retard apporté aux procédures de conciliation. Alors que les syndiqués demandaient une augmentation de 14 p. 100, soit un salaire de base de \$65.00 par semaine, la compagnie avait répliqué en offrant une augmentation de 3 cents l'heure pour un salaire de base de \$1.45.

La semaine dernière, la Commission des Relations Ouvrières révoquait le certificat de reconnaissance syndicale du syndicat sous le prétexte qu'il s'agissait, selon la CRO d'une grève illégale. Le syndicat, de son côté pré-

tend qu'il ne fait pas de grève puisqu'il a retourné son certificat de reconnaissance syndicale et que les employés ont donné leur avis de cessation d'emploi à la compagnie.

Mais si le certificat de reconnaissance syndicale n'existe plus, le syndicat, lui, ne s'en porte pas plus mal et c'est encore avec lui que les représentants de la compagnie devront traiter puisque les syndiqués, par un vote de 99.1 p. 100 viennent de renouveler leur confiance dans ses dirigeants.

Si la compagnie désire traiter avec les employés et négocier de bonne foi, elle devra rencontrer les représentants "bona fide" choisis par les syndiqués eux-mêmes.

Le différend entre le Syndicat des Travailleurs des Produits chimiques de Shawinigan et la Canadian Resins a brusquement pris fin jeudi dernier alors que les quelque 290 syndiqués de cette entreprise ont accepté les dernières offres de la compagnie.

L'agent d'affaires de la Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie Chimique à laquelle est affilié le syndicat, M. Maurice Vassart, a déclaré que l'assemblée spéciale des syndiqués convoquée jeudi soir dernier avait décidé d'accepter l'offre d'augmentation de 8 cents l'heure offerte par la compagnie et une somme de \$40.00 par travailleur en guise de rétroactivité.

#### Fin de l'arbitrage

L'on sait que le différend entre les deux parties faisait à ce moment l'objet d'une étude par un tribunal d'arbitrage. Mais par la suite du règlement intervenu quelques jours plus tôt à la Shawinigan Chemicals, les arbitres ont cru qu'il serait possible d'en arriver à un accord similaire, sans passer par toutes les procédures de l'arbitrage. Sur les instances du tribunal, les deux parties ont pu se rencontrer de nouveau et la Canadian Resins a finalement fait une

(Suite à la page 5)

Les raisons qui avaient motivé sa convocation n'existent plus, dit un communiqué émanant du secrétaire général, M. Jean Marchand

La réunion plénière de la C.T.C.C. qui devait avoir lieu à Shawinigan, le 31 juillet, a été contremandée par l'Exécutif de la C.T.C.C.

C'est ce qui ressort d'un communiqué émis par M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., en date du 21 juillet.

L'on se rappelle que la tenue de cette réunion plénière avait été annoncée il y a trois semaines par suite d'une décision du Bureau confédéral de la C.T.C.C. Ce dernier, après avoir pris connaissance de la situation extrêmement grave que traversaient plusieurs syndicats, avait résolu de convoquer d'urgence une assemblée plénière dont le but était de mettre tous les moyens financiers en oeuvre pour soutenir les nombreux conflits en cours.

#### LA SITUATION EST CHANGEÉE

Mais après avoir pris connaissance du règlement des grèves de la Penman's de St-Hyacinthe et de celle de CIL à McMasterville et du règlement du conflit de Carborundum; après avoir vérifié la signature de conventions collectives à Shawinigan Chemicals, à l'Aluminum Co. de Shawinigan et la possibilité de règlement dans plusieurs autres industries, l'Exécutif de la CTCC a décidé de contremander la plénière.

L'Exécutif de la CTCC, dit le communiqué, est d'avis que dans les circonstances, il n'y a pas lieu de tenir la réunion plénière de la CTCC convoquée pour la fin du présent mois et a décidé de la contremander. Le Bureau fédéral tiendra toutefois une séance prochainement et les avis seront envoyés aux officiers et directeurs de la CTCC en temps et lieu.

"Les Conseils Centraux et les Fédérations comprendront sans doute, ajoute le communiqué, que la décision de l'Exécutif de la CTCC de contremander la réunion plénière est pleinement justifiée et que le Bureau confédéral lui-même confirmera sans doute cette décision dès sa prochaine séance. La constitution de la CTCC permet à l'Exécutif d'agir en cas d'urgence et il a agi dans l'intérêt général du mouvement".

## SHAWINIGAN

## 10 cents d'augmentation à Canadian Carborundum

Après plusieurs séances de négociation et de conciliation, le Syndicat national des Travailleurs du Carborundum et la Canadian Carborundum sont tombés d'accord sur les clauses d'une convention collective.

L'entente prévoit une augmentation immédiate de 10 cents l'heure pour les quelque 175 employés de cette usine. En guise de rétroactivité, les travailleurs recevront une augmentation de 6 cents l'heure, rétroactive au 3 avril 1955, date d'expiration de l'ancienne convention. Il est bon de rappeler qu'après un arrêt de travail de trois semaines, la compagnie se rendait, il y a quelques jours, à la demande du syndicat, concernant l'embauchage d'un homme de plus sur les équipes de six hommes préposées aux fournaises.

## CHICOUTIMI

## Négociations à l'Hôtel-Dieu

Les négociations se poursuivent actuellement à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi. Lors d'une première rencontre à la mi-juin, le syndicat soumit un projet de convention collective et la semaine dernière, soit un mois après, l'employeur soumit à son tour son propre projet.

Les parties se rencontreront de nouveau vendredi prochain soit le 29 juillet, pour discuter de la convention.

Dans son projet, le syndicat cherche à obtenir l'arbitrage de tout grief au sens de la loi. Jusqu'ici, seuls quelques griefs pouvaient aller à l'arbitrage, les autres étant laissés à la discrétion de l'employeur. C'est dire que la convention collective en vigueur à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi valait plus ou moins parce que le syndicat ne pouvait pas effectivement défendre ses membres non satisfaits. Dorénavant, le syndicat veut que tout grief au sens de la loi et tout différend relevant de la convention puissent être soumis à un tribunal d'arbitrage si c'est nécessaire.

Le syndicat demande aussi l'atelier syndical parfait: ce qui signifie que tous les employés devront être membres en règle du syndicat. L'Hôpital est un milieu où le silence est de règle, où les employés peuvent se rencontrer difficilement à table à cause de la ségrégation des sexes et des classes sociales (entendez médecins, infirmières et autres du menu peuple), où le roulement de la main-d'oeuvre est très élevé. Autant dire que le recrutement est très difficile et que le syndicat consomme tout son temps et ses énergies à recruter de nouveaux membres pour combler les vides laissés par ceux qui partent de l'hôpital.

Le syndicat a également demandé une hausse générale de salaires de \$5.00 par semaine pour tous les employés de même que la semaine de 44 heures.

Les employés désirent aussi avoir deux semaines de vacances après trois ans de service et trois semaines après 8 ans.

Enfin, le syndicat a fait plusieurs demandes qui visent toutes à améliorer les conditions de travail des employés, en particulier l'établissement d'un plan d'assurance-groupe contributaire, c'est-à-dire payable moitié par l'employé et moitié par l'employeur.

Ces demandes, si elles sont accordées, ne placeront pas les employés de l'hôpital dans une situation de premier ordre, toutefois elles amélioreront le sort de ces employés d'une façon appréciable.

Dans son projet, l'employeur a ignoré plusieurs demandes syndicales et il a fait des contre-propositions, parfois inacceptables, parfois discutables. De toute façon, les parties discuteront toutes ces questions au cours des prochaines rencontres qui auront lieu dans les jours qui viennent.

# LA SEMAINE

RIMOUSKI

## Le Bois Ouvré accepte le principe de la fusion avec le Bâtiment

Lors de son congrès tenu à Rimouski - Nombreuses résolutions adoptées - Tendance à l'uniformité des clauses dans les conventions - Elections des officiers.

### Le Bois Ouvré accepte

La Fédération du Bois Ouvré qui groupe 21 syndicats du meuble et du Bois Ouvré dans la province de Québec a accepté le principe de la fusion prochaine avec la Fédération du Bâtiment.



M. F.-X. Légaré, réélu président de la Fédération du Bois ouvrier du Canada.

Le texte accepté par les congressistes au nombre de 42 est le même qui fut accepté par les délégués de la Fédération du Bâtiment aux

Trois-Rivières, le 1er juillet dernier. La résolution précise que le président de la nouvelle Fédération du Bâtiment et que d'ici le congrès de 1956, les deux exécutifs et les deux bureaux fédéraux en nombre égal en représentation, agissent respectivement comme exécutif et bureau fédéral de la nouvelle fédération.

### Les négociations

Les délégués ont aussi été unanimes à accepter le principe de l'uniformité des conventions collectives à signer notamment on ce qui concerne les clauses de la gréance et celles concernant les droits d'ancienneté. Les délégués ont aussi été d'accord pour accepter la phraséologie de toutes les clauses d'un projet de convention qui sera soumis aux prochaines négociations par tous les syndicats affiliés. C'est le Comité Exécutif de la Fédération assisté de Me Marius Bergeron, directeur du Service des Recherches de la CTCC qui a mis à point le projet de convention collective.

### L'organisation

Le congrès a aussi insisté pour que l'on intensifie l'organisation des travailleurs du Meuble et du Bois Ouvré dans plusieurs centres de la province. On a souligné avec raison que les usines actuellement non organisées font une concurrence déloyale à celles qui doivent négocier des conventions collectives; par ailleurs, le

niveau des salaires dans les entreprises non organisées, est nettement inférieur à celles où existe un syndicat. Il s'agit donc de relever les salaires de ceux qui doivent se contenter d'un salaire de famine et protéger en même temps les conditions de travail qui ont été obtenues grâce aux efforts des syndicats.

### Les élections

Les élections sous la présidence de M. Maurice Béliveau, ont donné les résultats suivants: président: F. X. Légaré; 1er vice-président, Normand Dubé; 2e vice-président, Georges-Aurèle Pelletier; secrétaire, Georges-Etienne Gagné; trésorier, Georges-Etienne Patry.

Les délégués ont aussi nommé leur directeur sur le Bureau confédéral dans la personne de M. F. X. Légaré.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
GERARD PELLETIER

Rédacteur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

## MONTREAL

## Contrat signé avec Standard Paper Box

Le Syndicat National des Travailleurs du Carton de Montréal, section du papier gaufré vient de signer une convention collective de travail avec la Standard Paper Box de Montréal.

C'est ce que nous communiquons M. Gérard Poitras agent d'affaires de ce syndicat en nous donnant les précisions suivantes:

Tout d'abord les travailleurs ont obtenu une augmentation de salaire de 5 à 25 cents l'heure avec une rétroactivité au 6 mai 1955; les travailleurs ont aussi obtenu la réduction de la semaine de travail avec pleine compensation de 50 à 45 heures ainsi

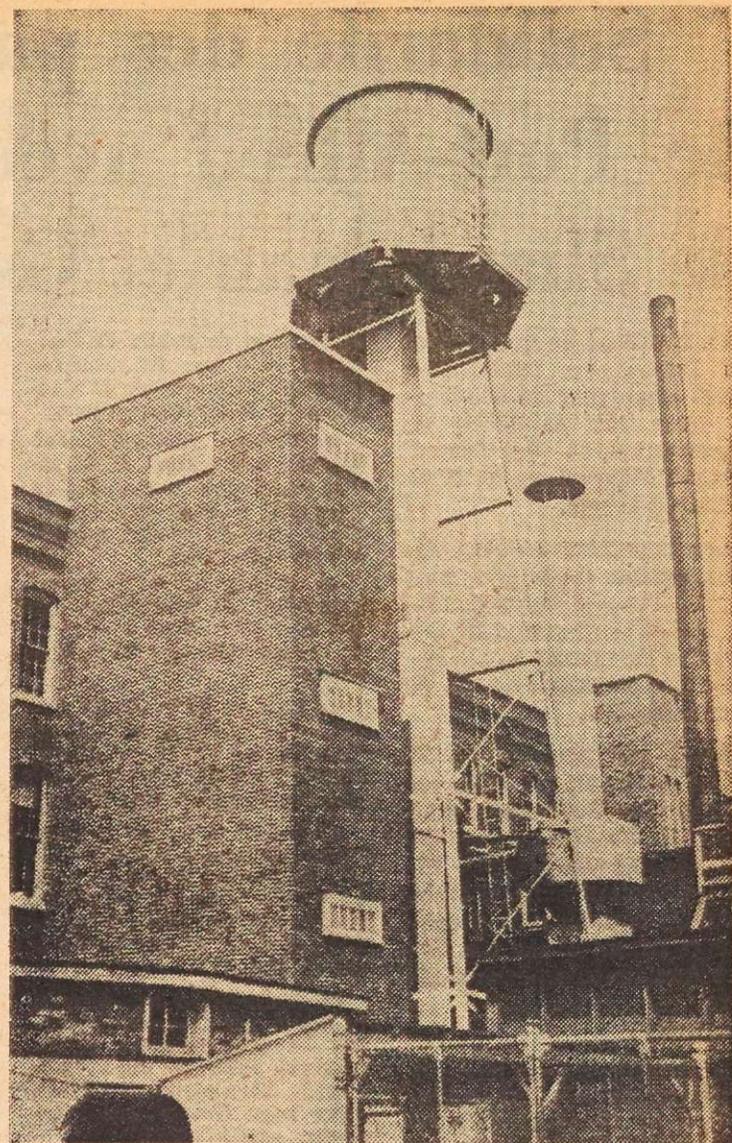
que 8 fêtes chômées et payées.

La convention comprend aussi une clause qui prévoit que la période de probation soit diminuée de 90 jours à 60 jours ainsi qu'une amélioration de la clause relative aux vacances; désormais les travailleurs ayant plus de 15 années de services auront droit à 3 semaines de vacances.

De plus la convention renferme une clause garantissant un boni de production équivalant à 15 cents l'heure sur certaines opérations classifiées. D'autre part, la compagnie n'aura pas le droit de changer les tâches actuelles sans l'approbation du Syndicat.



Pas de police provinciale, pas de trouble sur les lignes de piquetage chez J. A. & M. Côté de St-Hyacinthe.



Par suite du piquetage, l'arrêt de travail est complet et il ne se fait aucune production.

## SAINT-HYACINTHE

# Pas de contrat, pas de travail chez J.A. & M. Côté

Avec la réception des premiers secours que leur versera chaque semaine le Fonds de Défense professionnelle de la C.T.C.C., les quelque 115 employés de la fabrique de chaussures J. A. & M. Côté de St-Hyacinthe réaffirment leur détermination de rester en grève tant que l'employeur n'aura pas signé une convention collective qui garantit la sécurité syndicale et un salaire suffisant.

### DES NEGOCIATIONS

Au cours de la semaine dernière, les représentants des deux parties ont participé à une rencontre où il a été question des conditions à remplir pour la cessation de la grève.

La compagnie s'est dite prête à accorder une augmentation de 4 p. 100 sur les salaires payés lors de la fermeture de l'usine. Mais les syndiqués qui n'a-

### L'ISLET

A la suite des récentes élections au Syndicat des Travailleurs de Fondries L'Islet, les membres de l'Exécutif de ce syndicat sont maintenant ceux dont les noms suivent: MM Camille Bélanger, président; Philippe Tremblay, vice-président; Lauréat Carlos, secrétaire-archiviste. Camille Jourdain, secrétaire-trésorier; Joseph Gaudreau, secrétaire-financier; Albert Lemieux, directeur et Clément Cloutier, directeur.

vaient jamais accepté les conditions suggérées par un tribunal d'arbitrage présidé par le Juge Marchand, soit une diminution de 10 p. 100 sur les salaires que la maison Côté avait mise en vigueur, ont rejeté ce compromis et veulent tout simplement obtenir les conditions de salaires prévues dans l'ancienne convention.

### MANOEUVRE ANTISYNDICALE

Le patron n'avait pas attendu d'ailleurs le prononcé de cette sentence pour diminuer les salaires de 10 p. 100. La sentence arbitrale fut rendue le 30 mai 1955 tandis que la diminution de 10 p. 100 remonte au 6 novembre 1954 alors que les deux parties étaient en négociations. Les travailleurs prétendent actuellement devant les tribunaux civils que l'employeur n'avait pas le droit d'agir ainsi et ils attendent jugement dans cette cause.

Mais les événements allaient se précipiter. Le 17 juin, veille du congrès de la Fédération de la Chaussure qui avait lieu à Saint-Hyacinthe, J. A. et M. Côté fermaient ses portes à cause, disait-il de trop grandes difficultés financières.

Les employés qui se trouvaient éligibles aux prestations de l'assurance-chômage, se présentèrent donc au bureau de l'Assurance-chômage. Les officiers de la commission ne firent aucune objection à leur verser des prestations car il ne semblait y avoir chez Côté ni grève ni lock-out mais seulement des mises à pied ordinaires.

Mais les manoeuvres patronales allaient commencer. Les travailleurs recevaient chez eux des téléphones leur demandant s'ils voulaient reprendre leur emploi, individuellement, sans contrat et sans syndicat. Incapables de vaincre la résistance des travailleurs qui se disaient qu'il valait mieux rester unis et solidaires au point de vue syndical qu'isolés dans une usine et nullement protégés par une convention et un syndicat, la maison J. A. & M. Côté demanda de la main-d'oeuvre aux bureaux locaux de l'Assurance-chômage.

Les administrateurs de la commission offrirent donc ces emplois vacants aux anciens employés de J. A. & M. Côté.

Sous peine de perdre leur droit aux prestations, les anciens employés de J. A. & M. Côté, devaient donc accepter ces emplois et rentrer au travail la tête basse, sans contrat, sans syndicat.

C'était inacceptable et au cours d'une assemblée convoquée d'urgence par le syndicat, les travailleurs décidèrent de renoncer à leurs prestations de l'assurance-chômage et de faire la grève tant et aussi longtemps que le patron ne signerait pas de convention collective garantissant la sécurité syndicale et le retour aux conditions économiques déterminées dans l'ancienne convention.

Les travailleurs s'attendent à une longue grève mais ils sont prêts à y faire face avec l'aide de la CTCC, de leurs confrères de l'industrie de la chaussure, et celle des travailleurs de St-Hyacinthe.

## Ecole d'Action ouvrière pour les syndiqués de la région Hull-Ottawa

Le comité d'éducation du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Hull a organisé en collaboration avec le Service d'Education de la C.T.C.C., une école d'action ouvrière qui fut tenue à L'Orignal, Ontario, les 15, 16 et 17 juillet, au chalet de M. l'abbé René Soucy, aumônier des Syndicats. Environ 35 délégués des Syndicats affiliés au Conseil Central ont participé à cette session d'étude qui a été un franc succès.

Dans un lieu propice à l'étude et dans un cadre enchanteur, les participants ont discuté sous la direction de professeurs de questions comme la géographie économique, nos institutions politiques, la situation créée par la fusion des autres centrales syndicales canadiennes et la législation ouvrière comparée, Ontario-Québec.

MM. Jean-Paul Lefebvre, Pierre Vadeboncoeur et Albert Côté, de la C.T.C.C., ainsi que M. Pierre Harvey, de l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, et Angelo Forté, de la Fédération du Vêtement, ont pris une part très active à cette école d'action ouvrière comme professeurs et ani-

mateurs. M. l'abbé P.-E. Bolté, P.S.S., aumônier général adjoint de la C.T.C.C., a prêché une récollection sur la doctrine sociale de l'Eglise.

Ces journées d'étude ont été pour tous les délégués, l'occasion de discuter et d'approfondir les problèmes du syndicalisme, de constater son intégration dans la vie économique et sociale et son influence de plus en plus grandissante. Les délégués ont pu ainsi établir clairement leur position et retrouver les éléments de leur dynamisme.

## SHERBROOKE

A la suite de récentes élections sous la présidence de M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke, l'Exécutif de l'Association des Employés de Magasins de Gros des Cantons de l'Est est maintenant composé comme suit: M. Rosaire Paré, président; Wilfrid Carrier, secrétaire; Luc Laqueux, trésorier.



# Solidarité des papetiers de Port-Alfred avec ceux de Shawinigan et Grand'Mère

Le Syndicat de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred vient d'affirmer sa solidarité avec les papetiers de Shawinigan et de Grand'Mère à l'emploi de la Consolidated Paper.

Les papetiers de Port-Alfred, comme on le sait, sont aussi à l'emploi de la Consolidated et ils viennent de demander l'arbitrage après l'échec des négociations et de la conciliation.

Jeudi soir dernier, le 21 juillet courant, ils ont demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage et ils ont désigné M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., comme leur procureur et ils ont choisi Me Robert Auclair comme leur arbitre.

## Solidarité

Ils ont affirmé aussi leur solidarité avec les papetiers de Shawinigan et de Grand'Mère en adoptant une résolution qui proteste contre l'intervention de la Police provinciale, demande l'intervention immédiate du Ministre du Travail et accorde l'appui des syndiqués de Port-Alfred à ceux de Shawinigan et de Grand'Mère.

Voici le texte de la résolution:

Il est décidé

Que le Syndicat National de

la Pulpe et du Papier de Port-Alfred dont tous les membres sont des employés de la Consolidated Paper Corporation,

a) proteste énergiquement contre l'intervention de la police provinciale à Grand'Mère sans qu'il y ait eu de demande de la part du conseil municipal de cette ville;

b) réclame que cette police soit retirée de Grand'Mère par son chef, le Procureur général et Premier Ministre de la Province;

c) exprime sa profonde surprise que ce soit la compagnie Consolidated Paper qui ait demandé l'intervention de la police provinciale à Grand'Mère;

d) insiste pour que la Compagnie Consolidated Paper cherche un terrain d'entente pour en arriver à un règlement du conflit des moulins de Belgo, à Shawinigan, et Laurentide à Grand'Mère;

e) demande aux autorités de la Compagnie Consolidated Paper de rencontrer les représentants autorisés des syndiqués de Shawinigan et Grand'Mère pour trouver une solution au conflit actuel;

f) appuie la demande d'intervention du Ministre du Travail de la Province de Québec formulée par le Congrès de la Fédération de la Pulpe et du Papier (CTCC) et les parties ne peuvent s'entendre sur le règlement du conflit de Shawinigan et Grand'Mère;

g) réclame énergiquement que la première condition d'un

règlement soit la garantie que tous les employés de la Consolidated Paper Corporation à Shawinigan et à Grand'Mère seront repris à leurs occupations sans représailles d'aucune sorte;

h) proteste énergiquement contre le geste de la Consolidated Paper Corporation de chercher à remplacer par des "scabs" des employés qui ont contribué à la prospérité de la Compagnie pendant des années et, dans certains cas, pendant quarante ans ou plus;

i) attire l'attention de tous les employés du moulin de Port-Alfred sur le fait que la Consolidated Paper Corporation n'a pas respecté les travailleurs ni les syndicats de Shawinigan et de Grand'Mère lors des négociations, qu'elle a changé illégalement les conditions de travail des employés sans leur consentement et qu'elle a voulu leur production du papier le dimanche;

j) déclare que les syndiqués de Port-Alfred appuient moralement et financièrement les syndiqués de Shawinigan et Grand'Mère;

k) demande que cette résolution soit transmise aux syndicats de Shawinigan et Grand'Mère de même qu'à la Fédération de la Pulpe et du Papier (CTCC) et qu'elle soit publiée dans le journal "LE TRAVAIL" de même que dans les journaux de la Province et qu'elle soit envoyée aux diverses agences de presse.



Photo prise lors de la signature de la convention collective entre le syndicat des Travailleurs de Domil Ltée et l'entreprise du même nom à Sherbrooke, à la suite de négociations postarbitrales. On remarque de gauche à droite, MM. C. F. Brown, trésorier de la compagnie; C. A. Gobeille, secrétaire général; Rosaire Côté, président du syndicat; Rémy Vincent, secrétaire.

## ST-HYACINTHE

# Retour au travail des employés de la Penman's

Les quelque 600 employés de la compagnie Penman's de St-Hyacinthe retournent graduellement au travail et l'on prévoit que cette semaine, la production s'effectuera normalement.

L'on sait que cette dernière avait cessé brusquement le 17 mars dernier alors que les employés de cette entreprise avaient quitté le travail pour appuyer leurs revendications après des négociations, plusieurs séances de conciliation et d'arbitrage échelonnées sur une période de 18 mois. C'est ce qui explique aussi que lors du règlement du conflit, les grévistes ont obtenu une rétroactivité de 4 cents l'heure jusqu'au 1er décembre 1953, date de l'expiration de la convention.

Outre cet avantage matériel et une augmentation de 10 cents l'heure pour les employés à l'heure et de 6 cents pour les employés à la pièce, les employés ont obtenu gain de cause sur la clause d'ancienneté concernant les mises à pied; ils ont aussi gagné la sécurité syndicale qu'ils recherchaient depuis de nombreuses années.

En somme, on peut dire que c'est une belle victoire et que le syndicat en sort plus fort que jamais.

Pour célébrer une telle victoire, les syndiqués ont participé jeudi soir à une soirée dansante offerte par le syndicat. Les grévistes, accompagnés de leurs époux ou épouses, ont fait salle comble et les réjouissances se sont poursuivies tard dans la nuit.

Samedi matin, tous assistaient à une messe d'action de grâce, célébrée à leurs intentions par M. le chanoine Roland Frigon, aumônier du Conseil central.



# Les papetiers de River Bend iront à l'arbitrage si la conciliation échoue

C'est ce qui a été décidé vendredi soir dernier, soit le 22 juillet au cours d'une grande assemblée des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Riverbend et à laquelle assistaient M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., M. Philippe Lessard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier, et M. Louis-Philippe Boily, agent d'affaires du syndicat.

M. Lessard donna d'abord un compte-rendu des négociations avec la compagnie Price Brothers et informa les membres que la compagnie ne s'était pas rendue aux demandes du syndicat, qu'elle maintenait sa position première sur les questions essentielles comme le salaire, l'arbitrage des griefs et la retenue syndicale.

M. Picard exposa à son tour

la situation générale dans l'industrie du papier dans la province et informa les membres de la situation à Shawinigan et à Grand'Mère.

Sur ce, l'assemblée discuta de la situation tant au point de vue général qu'à celui des négociations à Riverbend et elle adopta une résolution par laquelle elle rejette les offres de la compagnie et recommande à ses négociateurs de demander immédiatement la conciliation et d'aller à l'arbitrage si la conciliation ne donne pas de résultats satisfaisants.

Enfin, M. Boily demanda avec insistance aux membres de suivre attentivement les prochaines assemblées qui auront lieu parce que les événements actuels sont d'une grande importance pour les travailleurs du papier et que le succès dépend de leur détermination à mener la lutte jusqu'au bout.

**PROTEGEZ-VOUS  
CONTRE  
LES FRAIS  
MEDICAUX  
CHIRURGICAUX  
ET HOSPITALIERS**



**LA C.T.C.C. RECOMMANDE  
A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ  
DU QUÉBEC**

## Le travail du dimanche dans les papeteries

## Un mal à dénoncer, des abus à faire disparaître

Nous recevons pour publication, la copie d'une lettre adressée à M. Louis-Ph. Roy, directeur du journal l'Action Catholique par M. Philippe Lessard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier.

Dans cette lettre, M. Lessard explique que la Fédération de la Pulpe et du Papier veut le respect intégral du dimanche dans cette industrie et la fin de cette tolérance permise par les unions neutres dans les moulins à papier.

M. Lessard demande en outre au journal l'Action Catholique d'endosser cette attitude de la Fédération de la Pulpe et du Papier par une campagne de presse appropriée afin d'émouvoir l'opinion publique.

## (TEXTE DE LA LETTRE)

Dr. Louis Ph. Roy, directeur,  
L'Action Catholique,  
Québec, P.Q.

Cher monsieur le Directeur,

Dans son numéro de samedi dernier, le journal l'Action Catholique publiait une nouvelle émanant du Congrès de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, Inc., qui venait de réaffirmer sa volonté d'obtenir le respect intégral du dimanche dans l'industrie de la pulpe et du papier.

L'opinion de la Fédération a toujours été, que le dimanche il ne devrait se faire aucun travail de production ou de réparation, que les usines devaient être complètement fermées, ne nécessitant aucun autre personnel que celui préposé à la surveillance, à la protection contre le feu, et au chauffage en hiver.

Les syndicats affiliés à la Fédération qui ont des conventions collectives dans 24 des 45 usines de pulpe et papier de la Province de Québec, ont toléré jusqu'ici le travail de réparation et d'entretien le dimanche, poussés en quelque sorte à cette tolérance par la faiblesse des unions neutres qui ont créé cette coutume à travers toute l'industrie.

Les efforts des employeurs depuis quelques mois pour obtenir que les industries produisent le dimanche, et les ententes prises à cet effet dans les principales usines avec les unions neutres, obligent la Fédération à prendre conscience de ces responsabilités, à faire marche arrière et à revendiquer le respect complet du dimanche. Notre congrès à l'unanimité, m'a prié de demander au Directeur de l'Action Catholique d'appuyer fortement la Fédération par une campagne de presse appropriée, afin d'émouvoir l'opinion publique, en faveur de notre attitude et pour amener les autorités civiles à prendre contre les Compagnies et les unions neutres, coupables de tel complot, les mesures qui s'imposent pour empêcher l'exécution de leurs intentions et arrêter toute espèce de travail qui n'est pas d'urgence et de nécessité, et défendu par la Loi.

La ligue du dimanche nous a accordé tout son appui et, nous croyons avoir le droit de compter sur notre journal Catholique.

Veuillez accepter l'expression de mes meilleurs sentiments et me croire,

Sincèrement vôtre,  
Philippe Lessard,  
Président-Directeur général

## LE CONFLIT DE LA PULPE ET DU PAPIER

# Les internationaux font cause commune avec des employeurs

Dans un communiqué émis la semaine dernière, M. Philippe Lessard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier a accusé la Fraternité Internationale des Travailleurs du papier (CMTCM-FAT) de frapper dans le dos de la CTCC et de faire cause commune avec quelques employeurs pour empêcher les travailleurs d'obtenir des conditions de travail supérieures à celles qu'elle a elle-même négociées.

M. Lessard a qualifié de "lâche" la façon dont les internationaux agissent présentement en marge du conflit dans les papeteries.

"Le raid que les unions internationales ont tenté de faire la semaine dernière contre les deux syndicats de l'industrie de la pulpe et du papier de Shawinigan et Grand'Mère qui sont présentement en conflit grave avec leurs employeurs, est un des gestes les plus déplorables qui se soient produits depuis plusieurs années dans le monde syndical".

C'est ce que déclare, M. Philippe Lessard, président de la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier dans un communiqué où il dénonce l'attitude de cette organisation syndicale qui aurait essayé de jeter la division parmi les travailleurs de la Consolidated Paper à Grand'Mère et à Shawinigan, au moment où ceux-ci sont en train de combattre pour de meilleures conditions de travail.

"Le geste de la Fraternité des Travailleurs du Papier, précise M. Lessard, en est un de dépit. La Fraternité est froissée parce que les membres de la Fédération ont refusé d'accepter les conditions qu'elle avait imposées aux travailleurs pour régler avec

## Augmentation...

(Suite de la page 1)

offre qui a été acceptée par les travailleurs syndiqués.

Ce différend ne portait que sur la question des salaires étant donné qu'il ne s'agissait que d'une réouverture des négociations sur cette question. Les autres clauses de la convention de même que la question des salaires seront négociées à l'expiration de la nouvelle convention, soit le 26 mars prochain.

les manufacturiers. C'est pourquoi elle n'hésite pas à frapper dans le dos une autre centrale syndicale et à faire cause commune avec quelques employeurs pour empêcher les travailleurs d'obtenir des conditions supérieures à celles qu'elle a elle-même négociées.

"Il n'y a pas lieu de s'étonner, ajoute M. Lessard, que la Fraternité, lors du renouvellement de ses contrats, ait consenti à la dérobée, à la cachette à accepter certaines propositions de compagnies qui voulaient obtenir l'autorisation de faire du travail de production le dimanche dans l'industrie de la pulpe et du papier. C'est parce que la Fédération et ses syndicats ont adopté une attitude ferme sur ce sujet que les unions internationales les ont attaquées d'une façon aussi lâche.

"L'attaque faite contre la C.T.C.C. par les dirigeants des unions internationales est d'autant plus odieuse qu'il y a à peine deux mois, à l'occasion d'une grève

au journal "Le Devoir", des membres de la C.T.C.C. ont accepté généreusement de ne pas traverser une ligne de piquetage des unions internationales, que plusieurs travailleurs ont perdu leur emploi et que la C.T.C.C. elle-même, au nom des principes de solidarité ouvrière, n'a pas hésité à poser des actes qui pouvaient être de nature à la priver d'amis sincères et dévoués. On voit aujourd'hui quel cas certains dirigeants des unions internationales, en particulier M. Marcel Franck qui conduit cette attaque, font de la solidarité ouvrière".

"Nous sommes convaincus, conclut M. Lessard, que les travailleurs de la Mauricie et de toute la Province, sauront stigmatiser le geste que vient de poser la Fraternité des Travailleurs du Papier. Quant à nous, nous continuerons de croire, même après cet acte, à la nécessité de la solidarité ouvrière et surtout de la pratiquer".

## Réponse de la FPP à un article paru dans le Financial Post

Voici le texte de la mise au point que M. Philippe Lessard, président de la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier, a remis à la presse en marge d'un article paru dans la dernière livraison du "Financial Post" qui laissait entendre qu'un désaccord existait entre la C.T.C.C. et cette fédération au sujet des conflits de Consolidated Paper à Shawinigan et Grand'Mère:

"Dans son édition du 16 juillet, le FINANCIAL POST a publié un long article sur les conflits qui sévissaient la semaine dernière dans la région de la Mauricie. Cet article contient certaines erreurs qu'il est de mon devoir de redresser immédiatement. Il laisse entendre, entre autres choses, que la Fédération et la C.T.C.C. sont en désaccord au sujet des conflits qui existent présentement dans l'industrie de la pulpe et du papier à Shawinigan et à Grand'Mère. Cette affirmation est absolument dénuée de tout fondement. Depuis le début du conflit, la Fédération et la C.T.C.C. ont travaillé en étroite collaboration, et il est entendu que cette collaboration se continuera jusqu'à un règlement honorable des conflits actuels. C'est à la demande de la Fédération même que le Président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, a pris la direction des négociations. En outre, la C.T.C.C. et la Fédération coopèrent d'une façon constante en vue d'assurer aux travailleurs impliqués dans ces conflits les secours financiers dont ils ont besoin en vue d'obtenir des conventions collectives de travail qui leur donneront le maximum de protection et de sécurité auxquelles ils ont droit.

"D'autre part, contrairement à ce qu'affirme le FINANCIAL POST, la Fédération de la Pulpe et du Papier détient présentement des certificats de reconnaissance syndicale dans 24 des 45 usines, de la pulpe et du papier de la Province de Québec, et non pas 7 sur 55 comme dit le journal torontois.

Philippe Lessard, Président,  
Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.  
155, boul. Charest-Est, Québec  
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,  
Montréal  
Tél. FA. 3694

# TRAVAIL ET FOYER

## Au jour — — le jour

### Le syndicalisme et les travailleuses

Il est une situation de fait, impossible à nier, c'est le nombre considérable de travailleuses qui découvrant la force économique du syndicalisme, se joignent à leurs camarades syndiqués.

Le tiers des membres de la C.T.C.C. sont des femmes. C'est assez considérable pour qu'on se préoccupe des problèmes qui leur sont posés par l'industrie.

Mais, au juste QUE FAIT LE SYNDICALISME POUR CES TRAVAILLEUSES...

Un officier de syndicat me disait; "Beaucoup de travailleuses syndiquées payent leur cotisation et là s'arrête leur connaissance et leur participation à la vie syndicale. La grève est l'occasion pour plusieurs de découvrir le syndicalisme, celles-là deviennent de vraies syndiquées. Mais, il reste quand même un grand nombre de travailleuses qui ne participent pas comme elles le pourraient à l'action syndicale et c'est peut être parce que le syndicalisme n'a pas encore été touché par les problèmes de la femme au travail."

x x x

Un autre officier, une femme celle-là ajoutait; "Il faudrait des enquêtes sur ces problèmes et la situation qui est imposée à la travailleuse. Il faudrait qu'une femme s'occupe de cela, non seulement pour recruter de nouveaux membres féminins mais aussi pour rendre conscientes les syndiquées de l'exploitation qu'elle subissent pour un grand nombre depuis 10 et 15 ans. Dans certaines industries les conditions de travail sont inacceptables pour des femmes. Mais

personne ne les a encore dénoncées. Les travailleuses seules n'ont pas grand pouvoir car elles craignent de perdre leur situation mais avec l'aide du syndicat, c'est autre chose".

x x x

Que le syndicalisme jusqu'à ce jour ne se soit pas préoccupé du problème assez spécial que posent les travailleuses, c'est facilement compréhensible.

Les luttes d'envergure qu'il a eu à soutenir, qu'il mène encore, l'oblige à concentrer ses efforts et ses gens vers les nombreux problèmes vitaux qui découlent des conflits.

Il n'en reste pas moins que la travailleuse rémunérée a un problème bien spécifique et que le syndicalisme s'il ne veut pas trahir une partie de sa mission se doit d'y être sensible à défaut de pouvoir y apporter des solutions immédiates.

x x x

Les Ecoles d'action ouvrière ont déjà fait beaucoup pour donner aux travailleuses une plus grande compréhension du syndicalisme. Mais, les travailleuses s'attendent avec raison, à plus. Elles devraient avoir la possibilité de travailler active-

ment dans un syndicat et pour plusieurs l'étude des problèmes qui les touchent de près les amènera à l'action.

x x x

En France, la C.F.T.C. a approfondi ces problèmes posés par la femme au travail. Des 1919 au moment où les syndicats féminins étaient autonomes des enquêtes furent menées sur les conditions de travail adaptées à la nature et aux forces des femmes. De même que sur l'égalité des salaires féminin et masculin, la suppression du travail de nuit, sur l'âge d'admission des enfants à la vie de travail et aussi sur la protection que doit avoir une femme qui vient d'avoir un enfant et prévoir une indemnisation pour le temps d'arrêt du travail.

A cette même époque les syndicats féminins eurent de très intéressantes réalisations pratiques par leurs nombreux services mis sur pied; service de placement qui atteignit des centaines de travailleuses, service d'achat en commun, maisons de vacances et organisation des loisirs.

Aujourd'hui les syndicats féminins sont fusionnés avec les autres. Mais cela ne leur enlève pas de leur vitalité. Au contraire. Des COMMISSIONS FEMININES SONT CHARGÉES DES PROBLÈMES DE LA FEMME AU TRAVAIL? NON SEULEMENT D'UN ANGLE INDIVIDUEL MAIS AUSSI EN TENANT COMPTE DE LA MISE EN SERVICE DE MERE ET D'EPOUSE QU'ONT LES TRAVAILLEUSES.

x x x

Ici nous n'en sommes pas encore là.

Mais, la COMMISSION DU TRAVAIL FEMININ SE REUNIRA SOUS PEU. Espérons qu'elle sera saisie de ces problèmes et qu'une enquête et une action seront élaborées, afin que les travailleuses qui ont mis leur confiance et leur espoir en ce comité ne soient pas déçues.

Renée Geoffroy.

### L'automation dans la chaussure

NEW-YORK (C.P.A.) — On prédit que l'un des plus gros manufacturiers de chaussures des Etats-Unis sera en mesure d'égaliser bientôt sa production de 1951 en employant 2,000 travailleurs de moins. C'est du moins la prétention de M. Russell J. Taylor, président de l'Union des Travailleurs en Chaussures (C.O.I.). Selon M. Taylor, les effets de l'automation se feront sentir dans quatre usines du New-Hampshire qui devront fermer leurs portes.

La fermeture de ces usines entraînera cet été, la mise à pied de 1,500 travailleurs à New-Port, Claremont, Nashua et Manchester. Tou-

te la production sera transférée aux usines du Missouri d'après un représentant de la compagnie International Shoe. Mais les dirigeants syndicaux doutent que l'on puisse avoir besoin de main-d'oeuvre supplémentaire.

M. Taylor ajoute que le nombre des travailleurs à l'une des usines du Missouri a diminué de 1,200 à 700 il y a un an; depuis cette date, seulement 300 employés ont été réembauchés. Les statisticiens du Bureau fédéral du Travail indiquent que l'on peut produire le même nombre de paires de chaussures à l'heure actuelle qu'il y a quatre ans avec une main-d'oeuvre réduite de 7.5 p. 100.

### LES COTONS PRERETRECIS RETRECISSENT-ILS SECHES AU CENTRIFUGE?

Plusieurs se plaignent que des cotonnades portant l'étiquette "prérétrécies" "Rig-mel — shrunk" ou "Sanforized" sont considérablement rétrécies à la sècheuse. Ils ajoutent que des cotonnades qui n'avaient pas rétréci aux lessives précédentes se rétrécissaient après l'installation de la sècheuse, à la buanderie. Quelle est la cause de ce rétrécissement subit, comment l'éviter à l'avenir? Le Conseil national des Recherches a consacré quelque temps à l'étude du problème et vient de publier ses conclusions.

Le tissu centrifugé est tout froissé. Les plis ne sont pas très marqués, beaucoup d'articles peuvent donc se porter sans repassage. Cependant, ces nombreux faux plis donnent au tissu non repassé l'apparence d'avoir rétréci. Le tissu prérétréci reprend ses dimensions originales si on le repasse après l'avoir humecté. Le défaut dépend donc ni de la sècheuse ni du tissu, mais résulte d'un malentendu sur la signification du terme "prérétréci". La garantie que comporte ce dernier suppose que le vêtement fabriqué de tissu prérétréci sera repassé après blanchissage. Si le vêtement est simplement séché au centrifuge sans repassage, la garantie ne vaut plus.

A la maison, on épargne temps et effort en se contentant de sécher au centrifuge certains articles, par exemple les draps, les vêtements d'enfant. La buanderie peut servir sa clientèle à moins de frais en renvoyant la lessive séchée au centrifuge sans repassage. SI LE CLIENT FOUR DES RAISONS ECONOMIQUES OU PAR CHOIX, PREFERE QUE SES VETEMENTS SOIENT CENTRIFUGES NON REPASSES LE SEUL MOYEN DE S'ASSURER QUE LES VETEMENTS FASSENT ENCORE APRES BLANCHISSAGE EST DE LES ACHETER PLUS GRANDS DE SORTE QUE LES PLIS RESULTANT DU SECHAGE NE LES RETRECISSENT PAS TROP.

Pour les vêtements que vous possédez déjà, une solution partielle consiste à les ôter de la sècheuse alors qu'ils sont encore un peu humides, à les lisser puis à les plier soigneusement, enfin à les laisser sur la surface chaude de la sècheuse pour que sous leur propre poids ils reprennent leur forme.

Il reste que seul le repassage après blanchissage permet de garder tout l'avantage du tissu prérétréci. La cliente qui ne veut pas le repasser doit forcément tolérer le plissement et le rétrécissement qui s'en suit.

### Celles qui meurent...

Elle s'appelait Danielle. Un visage haut, des yeux clairs et perçants, qui étaient presque un examen de conscience.

Je la rencontrai par un jour triste et gris d'automne. Elle parlait peu mais les mots qui sortaient francs et drus nous remplissaient de la réalité et de la misère des hommes.

Avec toute l'ardeur de son tempérament, elle avait voué sa vie à une cause; travailler pour qu'un jour plus de justice soit entre les hommes.

Une femme comme bien d'autres femmes. Avec cette différence que pour elle le bonheur n'était qu'un mot. "Nous n'avons pas le droit d'être heureux tant que des hommes souffriront de l'injustice et ne pourront respirer plus librement au soleil."

Plus tard, j'appris que lors d'une grève à laquelle elle participait, des policiers zélés avaient tiré trop vite. Ainsi s'acheva son grand rêve de fraternité.

On a donné le nom de saintes à des femmes qui avaient voué leur vie à la prière et au recueillement.

Il faudrait un calendrier spécial pour les autres qui au service d'une communauté humaine payent de leur vie leur abnégation et leur fraternité.

Car quoi qu'en pensent et en disent plusieurs; L'ACTION PEUT ETRE AUSSI UNE MARCHÉ VERS DIEU...

Renée GEOFFROY.

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### Un appel aux membres

Si l'on vous avise que vous serez mis à pied, veuillez entrer en communication avec le bureau de l'union immédiatement afin de vérifier votre séniorité. N'allez pas accepter un avis final de la compagnie sans avoir suivi cette procédure. Il est arrivé dans le passé que la clause de la séniorité n'ait pas été respectée ou bien simplement ignorée dans les cas de mise à pied. Pour votre bien-être et votre protection, suivez cet avis important et obtenez justice.

### Le paradis des travailleurs ?

Une voiture Plymouth 1939 était en vente, annonçait-on dans un journal tchécoslovaque, pour la somme de 25,000 couronnes (\$3,470.00) d'après une nouvelle d'une agence de presse cette semaine.

### Progrès du syndicalisme

D'après un rapport du Ministère du Travail à Ottawa, il y avait,

le 1er janvier 1955, 1,268,207 travailleurs syndiqués par tout le Canada. Ce chiffre indique une augmentation sur celui de l'an dernier. Les mêmes statistiques indiquent aussi que l'emploi dans les chantiers maritimes était plus bas cette année qu'en 1954.

### Des conditions déplorables

Les employés sur les bateaux dans la section nord de l'usine en ont vu de toutes les couleurs durant la dernière vague de chômage. Pour se désaltérer, les travailleurs n'avaient pratiquement que l'eau qui s'écoule des boyaux qui serpentent sur les navires. Il est facile de comprendre qu'un boyau qui repose la journée entière sur le plancher d'un navire ne donne pas une eau capable de désaltérer. On ne distingue pas de tablettes de sel non plus dans cette section des chantiers ce qui n'est pas de nature à améliorer le sort de ces travailleurs qui doivent passer neuf heures et doivent plus dans ces conditions déplorables.

## Raise Benefit Period As Unemployment Insurance Changes Approved

OTTAWA (CPA) — The government has decided to increase the maximum benefit period payable under unemployment insurance to 36 weeks compared with the earlier proposal that the maximum be limited to 30 weeks. Pressure from labor organizations and opposition MPs brought about the change of heart following protest against the decision to lower the maximum benefit period from the present 51 weeks.

Major changes in the Unemployment Insurance Act, the first complete revision of the legislation since its enactment in 1940, include higher benefit rates and revised benefit periods. Weekly in the top wage category will now be \$20 for jobless married persons and \$23 for single persons compared with the former rates of \$24 and \$17.10 respectively. The benefit periods have now been amended from the former six week minimum and 51 week maximum to 20 and 36 week periods respectively.

Despite the increase in the earlier maximum benefit period proposal, opposition members demanded that the 51 week maximum be retained. Clarie Gillis (CCF Cape Breton South) said that the reduction would mean "widening the area of unemploy-

ment" which would make greater numbers of jobless a burden on municipalities. He urged further consideration of the problem to avoid "Throwing these people into the ranks of the unemployed" much earlier than would be the case under original regulations. Mrs. Ellen Fairclough also proposed that the 51-week maximum be maintained since the 3.5% of claims which had been for periods of longer than 30 weeks benefit would not affect the unemployment insurance fund.

A move by the Conservative Party labor spokesman to have municipal fire fighters excluded from coverage of the U.I. Act was defeated by a vote of 49 to 8.

Stanley Knowles (CCF Winnipeg North Centre) urged that a benefit class higher than the present proposed maximum be introduced and called for a "more favorable" relationship between regular earnings and argument that a high rate of benefit would discourage people from working, since most people would rather be in employment and enjoying a decent income and livelihood.

Labor Minister Gregg noted that unemployment protection for Canada's 66,000 fishermen was

under study by his department and the Fisheries Department. His department was studying the problems connected with the 6,000 wage-earners in the industry while the case of the self-employed fishermen was under review by the Department of Fisheries. Colin Cameron (CCF Nanaimo) suggested that rather than needing unemployment insurance as much, most of Canada's fishermen needed an insurance against inadequate income. A proposal for coverage of fishermen had been made some years ago by a British Columbia Labor Minister, Mr. Cameron said, but his successors had not proceeded the idea. Some study might be given to this plan by the federal Labor Department, the B.C. Member suggested.

### SHAWINIGAN

## Carborundum Workers Get 10 Cents Increase

The Canadian Carborundum Company and the National Union of Carborundum Workers (CCCL) today signed a new one-year labor contract here providing for a general hourly wage increase of 10 cents.

The contract also calls for a six-cent hourly increase retroactive to April 3, 1955. The 10-cent increase is effective immediately.

The 175 workers employed at the plant recently staged a strike to enforce demands for an additional worker for each furnace during the summer months. The company accepted the suggestion and the workers returned to the job pending agreement on the new contract.

## LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DEMANDE UNE RENCONTRE AVEC LES AUTORITÉS D'ARVIDA

Il y a quelque temps, la Commission de Relations ouvrières a ordonné à la Cité d'Arvida de recevoir M. René Bélanger, président de la Fédération nationale des Employés des Corporations municipales et scolaires, comme le représentant du Syndicat national des Employés de la Cité d'Arvida.

La Commission, on se le rappelle, avait rendu cette décision à la suite de la demande du syndicat de poursuivre la cité d'Arvida pour violation de la Loi des Relations ouvrières.

A la suite de cette décision, le Syndicat a demandé à la Cité d'Arvida de le rencontrer dans la semaine du 18 juillet afin de pouvoir négocier une convention collective. Or, jusqu'à présent, aucune rencontre n'a eu lieu et le syndicat attend encore la réponse de la cité d'Arvida.

On croit, dans les milieux syndicaux, qu'une rencontre au cours de laquelle chaque partie voudrait négocier de bonne foi, amènerait très probablement un règlement de ce différend immédiatement.

En effet, les dirigeants syndicaux de la région ne voient pas pourquoi il y aurait un arbitrage à Arvida quand toutes les autres villes de la région se sont entendues au stade des négociations directes avec les syndicats qui représentent leurs employés.

C'est dire qu'il ne peut y avoir raisonnablement d'obstacle au règlement de ce différend si cha-

que partie fait un effort sincère et y met du sien. Le syndicat, de son côté, est prêt, depuis longtemps à négocier de bonne foi et il attend que la Cité d'Arvida lui accorde une rencontre, comme le veut la loi. Espérons que la partie patronale modifiera son attitude très bientôt.

### CHICOUTIMI

## Conciliation dans les garages

Le syndicat des Garages de Chicoutimi et le syndicat des Garages de Jonquière-Kénogami est maintenant rendu en conciliation avec plusieurs propriétaires de garages de la région.

Les travailleurs des garages font cette année des demandes très modestes, même s'ils ont signé une convention collective qui ne leur accordait aucun avantage supplémentaire l'an passé.

Cette année, ils font des demandes tout juste pour suivre le mouvement régional dans les conventions collectives. Ils veulent d'abord une hausse des salaires de 8 p. 100, 2 semaines de vacances après 5 ans de service, 2 congés payés supplémentaires (ils en ont quatre actuellement), l'atelier syndical parfait et un plan d'assurance-groupe dont les frais seraient payés moitié par l'employeur et moitié par l'employé.

Jusqu'ici les employeurs se sont contentés de refuser les demandes syndicales et ils n'ont fait aucune offre en contre-proposition. C'est une des rares fois où le syndicat des garages doit recourir à la conciliation au cours des négociations.

## EXTRA

LE TRAVAIL A ETE INFORME AU MOMENT OU NOUS ALLONS SOUS PRESSE QUE LA SENTENCE ARBITRALE ATTENDUE DEPUIS SI LONGTEMPS DANS LE DIFFEREND ENTRE LA CANADIAN VICKERS ET L'UNION NATIONALE DES EMPLOYES DE LA VICKERS SERA RENDUE PUBLIQUE CETTE SEMAINE.

LES DEUX PARTIES ONT TERMINE LEUR PREUVE DEPUIS LE 30 DECEMBRE 1954 ET ELLES ONT ATTENDU SEPT MOIS AVANT D'AVOIR CETTE SENTENCE.

NOUS REGRETTONS QUE LA NOUVELLE NOUS SOIT PARVENUE TROP TARD POUR PUBLICATION CETTE SEMAINE. TOUS LES DETAILS DE CETTE SENTENCE VOUS SERONT COMMUNIQUES LA SEMAINE PROCHAINE.

**BULLETIN BOARD** ATTEND YOUR UNION MEETINGS REGULARLY

# Strike Averted At Shawinigan Chemicals

Employees of Shawinigan Chemicals Limited, who are members of the National Chemical Workers Union of Shawinigan Chemicals (C.C.C.L.) and who are affiliated to the National Chemical Federation have decided to accept the company's final offer made to these workers during the course of this past week.

The employees had previously authorized their union to declare a strike, if more favorable propositions were not forthcoming from the company.

The company had offered a salary increase of 6 cents an hour, while the arbitration president's offer was 5 cents and the board's recommendation called for 3 cents an hour.

The final offer made by the company and which was accepted by the workers, called for a general wage increase of 8 cents an hour from July 14, 1955, retroactivity of 6 cents hourly from February 8, 1955, until July 13, 1955, for all worked hours, vacations and paid holidays and retroactivity for all overtime worked since February 8, 1955 at 9 cents an hour.

The contract will expire on February 7, 1956, and existing clauses will not be modified or changed as the dispute centered entirely around the question of monetary increases.

## Other Negotiations

The business agent of the Na-

tional Federation of Chemical Workers who released this information to LE TRAVAIL, also states that conciliation with the Canadian Carborundum Company is progressing for the signing of a collective labor agreement with this company.

As our readers are aware the strike of some 150 employees of Canadian Carborundum Company terminated last Friday after three weeks duration over a grievance which the employees presented to the company.

The Union had demanded the placing of an additional employee to the existing staff of furnace operators. This demand was consistently turned down by the company, until last Friday when they gave in to union demands.

Negotiations were then resumed concerning the signing of a new labor contract with the Carborundum Company.

## SAINT-HYACINTHE SHOEWORERS STRIKE!

Strike action has been taken by over 100 employees of J. A. and M. Côté, of St. Hyacinthe.

The walk-out occurred last week following the shoe manufacturing company's refusal to negotiate a collective labor agreement. As already known, the company resorted to a lock-out on June 17 when they advanced the claim that the cost of production and administration did not permit the organization to operate at a profit. Since this enforced idle period, the company has demanded the workers to resume their jobs, without the benefit of a collective labor agreement.

Naturally, the employees refused this demand and the company notified the Unemployment Insurance Commission of the situation, who in turn, advised the workers of their inability to draw unemployment insurance benefits.

It was at this point that the calling of a strike to back up their demands, was resorted to by the Côté employees.



## Steel Workers Take Strike Vote

The employees of the National Union of Employees of Griffin Steel of St. Hyacinthe (C.C.C.L.) have rejected the recommendations of an arbitration tribunal, presided over by Judge Marchand, and have taken a strike vote to enforce their demands.

The union membership have authorized their negotiators to meet with the company officials and to take all means, even to calling a strike, in an attempt to secure justice for the employees.

Union demands had called for a work-week reduction of hours from 50 to 40 with same take-home pay, or a basic wage rate of \$1.22 an hour, an increase from the presently paid 90 cents an hour. The arbitration decision recommended a 6 cent hourly increase, with no reduction in weekly working hours.

This was turned down by the 40 odd employees, who are now anxiously awaiting post-arbitral results.

The union is affiliated to the National Federation of Metallurgists (C.C.C.L.) while the company is the only one in Canada specializing in the manufacture of railroad coach wheels by a unique process in this field.



# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

### Note to Members

If you are notified you are to be laid-off, please contact your union office immediately and have your seniority standing checked. Do not accept final clearance from the Company until you have done this. It has occurred in the past that seniority has been disrespected or plainly ignored in the matter of layoffs. For your own welfare and protection please follow this very important advice and secure justice in your case.

### Worker's Paradise?

A 1939 Plymouth was advertised for sale in a newspaper in Communist-run Czechoslovakia, a news dispatch reported this week. The price was 25,000 Kronin (\$3,470).

### Union Progress

According to the Federal Department of Labor's annual sur-

vey of labor organization, there were 1,268,207 union members in Canada on January 1, 1955. This shows a much larger increase than last year's Government survey. It was also disclosed that employment in shipbuilding was much below year-earlier levels.

### Obsolete Facilities

Employees on ships on the North Wall section of the yard have had it pretty grim during the recent heat wave. The only drinking facilities these workers have had was practically tepid water from rubber hoses laying on the decks of the ships. You can imagine a rubber hose laid out all day on a hot steel deck and this will give you an idea how "refreshing" was the act of quenching one's thirst. No salt tablets are supplied this section of the yard and this adds to the discomfort of men whose job obliges them to spend nine and often more hours daily under antiquated conditions.

## THE EDITORS OPINION

# "Vote Early And Vote Often"

A judicial recount of cast votes in the recently held by-election in Montreal-Laurier showed that in 14 ballot boxes, which were opened in the presence of Judge Antoine Lamarre, 10 of the boxes contained more ballots than was listed on the electoral list of voters.

And in three polls, 144, 155 and 156, the number of ballots cast in favor of the Union Nationale candidate, Arrsene Gagne, were greater than the number of eligible voters listed on the electoral list. It is most probable that the Liberal party will take steps to have the election annulled in view of the flagrant irregularities perpetrated in this "election".

OH! DEMOCRACY, WHAT CRIMES ARE COMMITTED IN THY NAME!!!

## Automation Hitting Shoe Production

NEW YORK (CPA) — A prediction that one of the biggest footwear manufacturers in the U. S. will be able to equal its 1951 production next year while employing 2,000 fewer workers has been made by President Russell J. Taylor of the CIO Shoe Workers. Mr. Taylor attributed the plan of the International Shoe Co. to close four New Hampshire plants to the effects of automation in the industry.

The close-down of the shoe plants, planned for this fall, will leave 1,500 workers idle at Newport, Claremont, Nashua and Manchester. Production will be

stepped up at International Shoe's Missouri plants according to company spokesmen, but the union leader is doubtful that this will lead to increased employment.

Taylor noted that the work force at one of the company's Missouri plants was cut from 1,200 to 700 about a year ago and since then only 300 more workers have been re-employed. Federal Labor Bureau statistics indicate that the same number of shoes can be made now as four years ago with 7.5% fewer workers, he said.

## Flash

INFORMATION HAS REACHED LE TRAVAIL, AS WE GO TO PRESS, THAT THE LONG-AWAITED DECISION OF THE ARBITRATION TRIBUNAL IN THE CASE OF THE NATIONAL UNION OF VICKERS EMPLOYEES (C.C.C.L.) AND CANADIAN VICKERS LIMITED WILL BE ANNOUNCED DURING THE PRESENT WEEK. PROCEEDINGS IN ARBITRATION WERE TERMINATED BY BOTH PARTIES DECEMBER 30, 1954, AND AFTER A WAIT OF SEVEN MONTHS THE DECISION IS SLATED TO BE OFFICIALLY PUBLISHED THIS WEEK. WE REGRET THIS NEWS ARRIVED TOO LATE TO MEET OUR DEAD-LINE, BUT COMPLETE DETAILS WILL APPEAR IN OUR NEXT ISSUE.

## DEMAND DUPLESSIS WITHDRAW PROVINCIAL POLICE

By an unanimous vote a resolution was adopted by the Federation of Pulp and Paper Workers (C.C.C.L.) calling upon the Attorney-General of the Province of Minsk (oops! pardon) Quebec to withdraw the detachment of Provincial Police who are actually patrolling the streets of Grand-Mère.

The substance of the resolution's text says that the presence of the Provincial Police in labor conflicts was always considered as a provocation which deprives the workers of their right to free assembly.

The resolution also cites the fact that the municipal authorities of Grand'Mère had never asked for the intervention of the Provincial Police.